

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS

Séance du 17 décembre 2016

Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Absents excusés avec procuration : 3

L'an deux mille seize, le 17 décembre 2016 à 17heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Francis DEJUAN, Maire.

## **Etaient présents :**

ABADIE Jean-Claude, BESSAN Jean-Louis, CERCIAT François, COTARD Marie-Hélène, DEJUAN Francis, GILLET Jean-Jacques, OSET André et SUBERCAZE Christophe .

## **Absents excusés avec procuration :**

DEQUESNE Isabelle a donné procuration à BESSAN Jean-Louis  
CAMPS Patrick a donné procuration à COTARD Marie-Hélène  
MONGE Daniel a donné procuration à OSET André

Madame COTARD Marie Hélène a été nommée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du compte-rendu du conseil Municipal du 22 septembre 2016. Il est adopté à l'unanimité.

## **Ordre du jour :**

Date de la convocation : 12 décembre 2016. Date d'affichage : 12 décembre 2016.

- Point sur la relocalisation du camping au Doumas
- Révision des loyers communaux au 1 janvier 2017
- Revalorisation du loyer commercial de La Gentilhommière au 01 octobre 2016
- Circulation sur le chemin rural de l'Artigue. Réglementation.
- Point sur le contrat de madame Laëtitia BELLENGER.
- Décisions modificatives budgétaires (remboursement cautions, cotisations sociales, FPIC)
- Questions diverses.

### **1. Révision des loyers communaux au 1 janvier 2017**

Le tableau de révision des loyers communaux est présenté à l'assemblée. Le calcul du nouveau loyer est effectué selon la formule suivante : (loyer actuel \* nouvel indice de référence des loyers au 3tr 2016) / ancien indice de référence des loyers au 3tr 2015. L'indice de référence des loyers est donné par l'Insee.

Pour : 11 (dont trois par procuration) contre : abstention :

### **2. Revalorisation du loyer commercial de La Gentilhommière au 01 octobre 2016**

La révision des loyers communaux est calculée avec l'indice de référence des loyers commerciaux au premier trimestre 2016 donné par l'Insee.

Pour : 11 (dont trois par procuration) contre : abstention :

### **3 Relocalisation du camping au Doumas et lancement du projet du nouveau camping.**

L'élaboration du projet permettra de définir le type de camping souhaité, d'examiner et de lever les obstacles (liste transmise aux élus et à la DDT), d'évaluer les coûts de la relocalisation du camping (construction et frais annexes, le reste à charge de la Commune), d'établir la faisabilité technique et financière du projet.

Madame Marie-Hélène Cotard informe que la compétence urbanisme (élaboration carte communale ou PLU) sera transférée à la nouvelle com/com « Pyrénées Haut Garonnaises » au plus tard le 27 mars 2017.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser :

- à lancer la consultation pour sélectionner le bureau d'études qui élaborera le projet du nouveau camping.
- à lancer la procédure de carte communale.

Pour : 11 (dont trois par procuration)

contre :

abstention :

### **4 Circulation sur le chemin rural de l'Artigue. Règlements.**

Monsieur le Maire lit l'arrêté de 1991 sur l'interdiction de circulation des véhicules à moteurs sur le chemin d'Artigue. Il informe l'assemblée de sa décision d'installer un cadenas sur la barrière.

Pas de vote

### **5 Décisions modificatives budgétaires**

Madame Marie-Hélène Cotard explique pourquoi il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives (remboursement cautions, cotisations sociales, FPIC). Elle lit la fiche explicative établie par Madame Marcelle Dejuan-Reygade, secrétaire de mairie.

Pour : 10 (dont trois par procuration monsieur François CERCIAT a quitté la séance)

contre :

abstention :

### **6 Point sur le contrat de madame Laëtitia BELLENGER**

Sujet traité à huis clos.

### **7 Questions diverses**

#### **Point sur l'appel d'offres pour la construction de la passerelle :**

Suite à l'appel d'offres lancé le 22 novembre 2016, cinq entreprises ont envoyé un dossier de candidature. Le bureau d'études « INGC Auch » va évaluer et analyser ces dossiers. La commission d'appel d'offres sera convoquée la deuxième semaine de janvier 2017 pour le choix et le vote du constructeur.

**La séance s'est levée à 19h45**

**Le Maire,**  
Francis Dejuan

**Secrétaire de séance,**  
Marie-Hélène Cotard